



Commune de Pomy

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5926**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 31.12.2019
Variante enregistrée le: 11.02.2021

Nom de la variante: **EXP - PACom révisé**

Commentaire libre:

Cette variante est utilisée dans le cadre de l'examen préalable par le Canton de la révision du Plan d'affectation communal (PACom).

Population: 31.12.2019
Affectation du sol: 31.12.2019
Registre cantonal des bâtiments: 31.12.2019
Cadastre: 31.12.2019

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
129	Zone de centre de localité (zone village)	9595	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	3454	3454	2534	2534	27	27	27	7	Justification des corrections de la commune: Dézonage partiel	933	242
Total		9595																	933	242

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

19	5
----	---

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)		
			0.4	0.4	90	90	100	100	58	58	0	0	100	100	100	0	58	0	
74	Zone agricole	161	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	58	58	0	0	100	100	100	0	58	0
130	Zone de centre de localité (zone village)	347	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	125	125	0	0	100	100	100	0	125	0
132	Zone de centre de localité (zone village)	3081	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1109	1109	906	906	18	18	18	9	200	100
133	Zone de centre de localité (zone village)	3966	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1428	1428	1228	1228	14	14	14	8	200	114
134	Zone de centre de localité (zone village)	234	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	84	84	80	80	5	5	5	5	4	4
142	Zone de centre de localité (zone village)	823	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	296	296	295	295	1	0	1	1	3	3
143	Zone de centre de localité (zone village)	3468	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1248	1248	1088	1088	13	13	13	0	162	0
152	Zone de centre de localité (zone village)	2039	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	734	734	0	0	100	100	100	0	734	0
182	Zone de centre de localité (zone village)	17	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	6	6	0	0	100	100	100	100	6	6
313	Zone de centre de localité (zone village)	2161	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	778	778	678	678	13	13	13	1	101	8

																				commune: Solde constructible dézoné						
325	Zone de centre de localité (zone village)	2502	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			901	901	442	442			51	51	51	2	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Mise en zone de verdure 15 LAT	460	18
360	Zone de centre de localité (zone village)	74	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			27	27	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	27	27
531	Zone de centre de localité (zone village)	30	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			11	11	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	11
595	Zone de centre de localité (zone village)	1229	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			443	443	383	383			14	13	14	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	62	62
Total		20132																						2153	353	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

43	7
----	----------

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m²), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponib le théoriqu e		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
7	Zone de centre de localité (zone village)	2797	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1007	1007	818	818	19	19	19	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	191	191
15	Zone de centre de localité (zone village)	2185	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	787	787	430	430	45	45	32	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	252	252
18	Zone de centre de localité (zone village)	2001	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	720	720	569	569	21	21	21	21	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	151	151
19	Zone de centre de localité (zone village)	4135	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1489	1489	1112	1112	25	25	25	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	372	372
29	Zone de centre de localité (zone village)	2490	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	896	896	659	659	27	26	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	242	242
33	Zone de centre de localité (zone village)	1016	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	366	366	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	366	366
38	Zone de centre de localité (zone village)	3832	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1379	1379	970	970	30	30	30	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	414	414
48	Zone de centre de localité (zone village)	2676	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	963	963	706	706	27	27	27	27	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	260	260
52	Zone de centre de localité (zone village)	534	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	192	192	0	0	100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	192	192
77	Zone de centre de localité (zone village)	6439	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	2318	2318	658	658	72	72	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1507	1507
86	Zone de centre de localité (zone village)	3177	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1144	1144	970	970	15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	172	172
115	Zone de centre de localité (zone village)	2877	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1036	1036	141	141	86	86	83	83	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	860	860
162	Zone de centre de localité (zone village)	4470	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1609	1609	725	725	55	55	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	708	708
289	Zone d'habitation de très faible densité	1215	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune:	100	100	100	100	304	486	219	219	28	55	28	55	Justification des corrections de la commune:	85	267

				Valeur du futur règlement															Autre, à commenter							
295	Zone d'habitation de très faible densité	1814	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100						454	726	234	234			48	68	48	68	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	218	494	
297	Zone d'habitation de très faible densité	4021	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100						1005	1609	31	31			97	98	96	98	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	965	1577	
298	Zone d'habitation de très faible densité	1528	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100						382	611	196	196			49	68	49	68	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	187	415	
317	Zone d'habitation de très faible densité	1121	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100						280	448	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	280	448	
354	Zone de centre de localité (zone village)	802	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						289	289	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	289	289	
355	Zone de centre de localité (zone village)	2507	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						903	903	560	560			38	38	22	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	199	199	
361	Zone de centre de localité (zone village)	1464	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						527	527	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	527	527	
379	Zone de centre de localité (zone village)	1008	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						363	363	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	363	363	
503	Zone de centre de localité (zone village)	1157	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						417	417	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	417	417	
598	Zone de centre de localité (zone village)	1780	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						641	641	0	0			100	100	65	65	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	417	417	
599	Zone de centre de localité (zone village)	1621	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						583	583	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	583	583	
600	Zone de centre de localité (zone village)	2988	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						1076	1076	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	1076	1076	
604	Zone de centre de localité (zone village)	576	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						207	207	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	207	207	
9001	Zone de centre de localité (zone village)	1956	0	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	704	0	310			Na	56	0	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	394	
9003	Zone d'habitation de très faible densité	2768	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	1557	0	502			Na	68	0	68	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	1059	
9006	Zone d'habitation de très faible densité	1010	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	568	0	255			Na	55	0	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	312	
9009	Zone d'habitation de très faible densité	1270	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	714	0	220			Na	69	0	69	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	493	
9010	Zone d'habitation de très faible densité	1194	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	672	0	174			Na	74	0	74	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	497	

9011	Zone d'habitation de très faible densité	800	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90		100	100		0	450	0	300		Na N	33	0	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	149
9012	Zone d'habitation de très faible densité	749	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90		100	100		0	421	0	208		Na N	51	0	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	215
9013	Zone d'habitation de très faible densité	1632	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90		100	100		0	918	0	264		Na N	71	0	71	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	652
9014	Zone d'habitation de très faible densité	3512	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90		100	100		0	1976	0	220		Na N	89	0	89	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	1759
9015	Zone d'habitation de très faible densité	3899	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90		100	100		0	2193	0	0		Na N	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	2193
9017	Zone d'habitation de moyenne densité	17477	0	0.74	Justification des corrections de la commune: Valeur estimée selon le futur règlement Commentaire de la commune: Valeur basée sur le règlement du PPA "Longemalle" afin d'obtenir dans le bilan, 260 habitants.	0	100		100	100		0	12986	0	0		Na N	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	12986
Total		98499																				11500	33675

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

230 **673**

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m²), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)		
			0.4	0.4	90	90	100	100	404	404	374	374	7	7	7	7	28	28	
6	Zone de centre de localité (zone village)	1122	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	404	404	374	374	7	7	7	7	28	28
11	Zone de centre de localité (zone village)	2231	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	803	803	499	499	38	38	38	1	305	8
12	Zone de centre de localité (zone village)	589	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	212	212	116	116	45	45	45	45	95	95
14	Zone de centre de localité (zone village)	1312	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	472	472	228	228	52	52	52	52	245	245
26	Zone de centre de localité (zone village)	1210	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	435	435	306	306	30	30	30	30	131	131
28	Zone de centre de localité (zone village)	3176	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1143	1143	871	871	24	24	24	0	274	0
31	Zone de centre de localité (zone village)	1014	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	365	365	208	208	43	43	43	43	157	157
34	Zone de centre de localité (zone village)	199	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	72	72	0	0	100	100	100	100	72	72
42	Zone de centre de localité (zone village)	86	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	31	31	0	0	100	100	100	100	31	31
63	Zone de centre de localité (zone village)	5127	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1846	1846	1203	1203	35	35	35	35	646	646
64	Zone de centre de localité (zone village)	15	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	5	5	0	0	100	100	100	100	5	5
65	Zone de centre de localité (zone village)	1213	0.4	0.4	Justification des corrections de la	90	90	100	100	437	437	413	413	5	5	5	5	22	22

					commune: Valeur du futur règlement															commune: Autre, à commenter					
67	Zone de centre de localité (zone village)	823	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			296	296	175	175			41	41	41	41	121	121
71	Zone de centre de localité (zone village)	465	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			167	167	93	93			45	44	45	45	75	75
80	Zone de centre de localité (zone village)	96	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			35	35	0	0			100	100	100	100	35	35
92	Zone de verdure	539	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			194	194	0	0			100	100	100	0	194	0
95	Zone de centre de localité (zone village)	54	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			19	19	0	0			100	100	100	100	19	19
111	Zone de centre de localité (zone village)	2430	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			875	875	799	799			9	9	9	9	79	79
286	Zone de centre de localité (zone village)	41	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			15	15	0	0			100	100	100	100	15	15
291	Zone d'habitation de très faible densité	881	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			220	353	136	136			38	61	38	61	84	215
292	Zone d'habitation de très faible densité	753	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			188	301	135	135			28	55	28	55	53	166
293	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			250	400	175	175			30	56	30	56	75	224
294	Zone d'habitation de très faible densité	854	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			213	341	168	168			21	51	21	51	45	174
300	Zone d'habitation de très faible densité	984	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			246	394	229	229			7	42	7	42	17	165
303	Zone d'habitation de très faible densité	1638	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			410	655	112	112			73	83	73	83	299	544
304	Zone d'habitation de très faible densité	933	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			233	373	149	149			36	60	36	60	84	224
305	Zone d'habitation de très faible densité	1423	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			356	569	314	314			12	45	12	45	43	256
306	Zone de centre de localité (zone village)	1151	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			414	414	264	264			36	36	36	36	149	149
314	Zone d'habitation de très faible densité	1121	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune:	100	100			100	100			280	449	221	221			21	51	21	51	59	229

					Valeur du futur règlement														Autre, à commenter								
315	Zone d'habitation de très faible densité	1124	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							281	450	221	221			21	51	21	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	59	230	
316	Zone d'habitation de très faible densité	1118	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							279	447	213	213			24	52	24	52	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	67	232	
318	Zone d'habitation de très faible densité	1124	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							281	450	294	294			-5	35	0	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	158	
319	Zone d'habitation de très faible densité	1122	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							280	449	192	192			31	57	31	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	87	256	
320	Zone d'habitation de très faible densité	738	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							185	295	175	175			5	41	5	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	9	121	
322	Zone d'habitation de très faible densité	1653	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							413	661	428	428			-4	35	0	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	231	
323	Zone de centre de localité (zone village)	850	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							306	306	132	132			57	57	57	57	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	174	174	
330	Zone d'habitation de très faible densité	1049	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							262	420	241	241			8	43	8	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	21	181	
331	Zone d'habitation de très faible densité	1164	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							291	466	298	298			-2	36	0	36	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	168	
332	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							251	402	189	189			25	53	25	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	63	213	
335	Zone de centre de localité (zone village)	1090	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							392	392	232	232			41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	161	161	
336	Zone de centre de localité (zone village)	1043	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							375	375	217	217			42	42	42	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	158	158	
337	Zone de centre de localité (zone village)	952	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							343	343	171	171			50	50	50	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	172	172	
338	Zone de centre de localité (zone village)	1170	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							421	421	218	218			48	48	48	48	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	202	202	
342	Zone d'habitation de très faible densité	188	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							47	75	32	32			33	58	33	58	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	16	44	
349	Zone de centre de localité (zone village)	882	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90							317	317	182	182			43	43	43	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	136	136	
396	Zone d'habitation de très faible densité	873	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							218	349	179	179			18	49	18	49	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	39	171	
397	Zone d'habitation de très faible densité	136	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100							34	54	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	34	54	

398	Zone de centre de localité (zone village)	1083	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			390	390	179	179			54	54	54	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	211	211
401	Zone de centre de localité (zone village)	882	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			317	317	155	155			51	51	51	51	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	162	162
403	Zone de centre de localité (zone village)	882	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			318	318	181	181			43	43	43	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	137	137
409	Zone de centre de localité (zone village)	922	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			332	332	185	185			44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	146	146
411	Zone de centre de localité (zone village)	977	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			352	352	292	292			17	17	17	17	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	60	60
501	Zone de centre de localité (zone village)	1503	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			541	541	446	446			18	18	18	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	97	97
504	Zone de centre de localité (zone village)	802	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			289	289	169	169			41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	118	118
506	Zone d'habitation de très faible densité	152	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			38	61	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	38	61
514	Zone de centre de localité (zone village)	981	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			353	353	217	217			39	39	39	39	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	138	138
515	Zone de centre de localité (zone village)	800	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			288	288	162	162			44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	127	127
516	Zone de centre de localité (zone village)	34	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			12	12	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	12	12
532	Zone de centre de localité (zone village)	843	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			303	303	216	216			29	29	29	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	88	88
533	Zone de centre de localité (zone village)	882	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			317	317	209	209			34	34	34	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	108	108
534	Zone de centre de localité (zone village)	923	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			332	332	204	204			38	39	38	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	126	126
536	Zone de centre de localité (zone village)	923	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			332	332	226	226			32	32	32	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	106	106
537	Zone de centre de localité (zone village)	830	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			299	299	220	220			26	26	26	26	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	78	78
538	Zone de centre de localité (zone village)	1073	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			386	386	252	252			35	35	35	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	135	135
539	Zone de centre de localité (zone village)	850	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			306	306	180	180			41	41	41	41	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	125	125
540	Zone de centre de localité (zone village)	850	0.4	0.4	Justification des	90	90			100	100			306	306	280	280			8	8	8	8	Justification des	24	24

				corrections de la commune: Valeur du futur règlement																corrections de la commune: Autre, à commenter						
541	Zone de centre de localité (zone village)	805	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						290	290	246	246				15	15	15	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	44	44
542	Zone de centre de localité (zone village)	1006	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						362	362	323	323				11	11	11	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	40	40
543	Zone de centre de localité (zone village)	802	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						289	289	209	209				28	28	28	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	81	81
556	Zone de centre de localité (zone village)	622	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						224	224	173	173				23	23	23	23	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	52	52
562	Zone d'habitation de très faible densité	984	0.25	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100						246	394	229	229				7	42	7	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	17	165
563	Zone de centre de localité (zone village)	929	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						335	335	186	186				44	44	44	44	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	147	147
566	Zone de centre de localité (zone village)	1006	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						362	362	352	352				3	3	3	3	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	11	11
571	Zone de centre de localité (zone village)	850	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						306	306	194	194				37	37	37	37	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	113	113
588	Zone de centre de localité (zone village)	1383	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						498	498	455	455				9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	45	45
589	Zone de centre de localité (zone village)	594	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						214	214	170	170				20	20	20	20	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	43	43
590	Zone de centre de localité (zone village)	497	0.4	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90						179	179	163	163				9	9	9	9	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	16	16
9016	Zone d'habitation de très faible densité	17	0	0.63	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	0	90						0	10	0	0				NaN	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	10
Total		75451																						7500	10018	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m² par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

150	200
-----	-----

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les

valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

****** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés*

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
<hr/>				
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
<hr/>				
	Total des logements	0	0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
		0	0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants	0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Pomy
N° OFS	5926

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
		0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2019)

640	640	90	90
678	678	115	115

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

		14	14
--	--	----	----

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

0	0	0	0
---	---	---	---

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

		104	104
		-11	-11

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

En centre		Hors du centre	
244	673	56	5
136	200	5	7
33	33	33	33
45	66	2	2
		0	0
289	739	58	7

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]






Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
327	777	69	18

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE


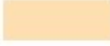





Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

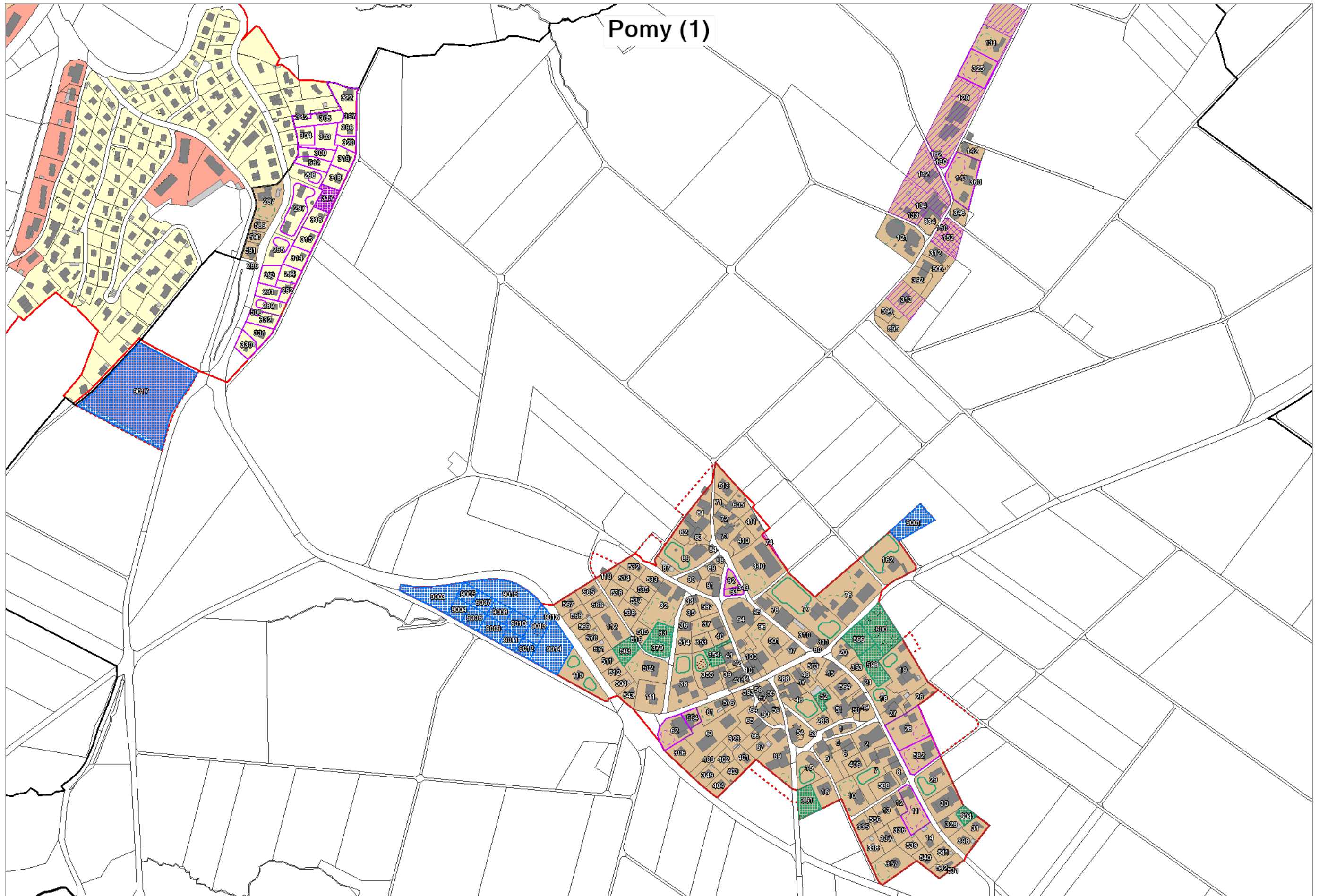
Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Pomy (1)



Pomy (2)

